

Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap

La Caf de la Somme s'engage à soutenir toutes les familles et à promouvoir l'égalité des chances pour tous les enfants.

Un soutien financier vise à favoriser et améliorer l'inclusion des enfants en situation de handicap dont la gestion est confiée au Pôle Ressources Handicap (PRH)



POUR QUI ?

- Les EAJE PSU et PAJE du département de la Somme
- Les MAM du département de la Somme,
- Des accueils de loisirs du département de la Somme
- Les 2 associations d'aide à domicile que la Caf finance



QUELS PROJETS ÉLIGIBLES ?

- Actions de sensibilisation du personnel aux spécificités des handicaps (ex: coûts des intervenants extérieurs...)
- Acquisition de matériel adapté (mobiliers, jeux, équipements divers)
- Mise en place d'activités spécifiques favorisant l'inclusion
- Appel à un professionnel spécialisé tel qu'un ergothérapeute, psychomotricien, psychologue pour permettre aux équipes le meilleur accueil possible d'un enfant porteur de handicap



QUEL MONTANT ?

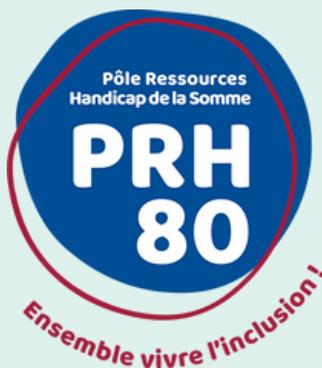
Tout type de dépenses (fonctionnement et investissement)

- Jusqu'à 80% du coût TTC, et HT pour les collectivités présentant des dépenses d'investissement
- Une aide financière maximum de 10 000 € par structure/demande

#LaCafAVosCôtés



Besoin d'un renseignement sur l'aide financière ? Envoyer une demande ?



03 22 33 69 62
contact@prh80.fr

Ouvert du lundi au vendredi
9 h 30 - 12 h 30 et 14 h 30 - 17h 00